

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 27 avril 2010 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Sylvie Boulanger, dir. serv. ress. hum., Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., Jocelyne Pigeon, coordonnatrice serv. form. gén. jeunes et Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol. et Luc Désilets, coordonnateur serv. form. gén. jeunes.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-100427-3239

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 23 mars 2010.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Patrice Carrière, président du Syndicat des professionnelles et professionnels Laval-Rive-Nord, interpelle le conseil des commissaires relativement aux négociations nationales.

Mme Paule Fortier, présidente, indique être attentive aux demandes, mais rappelle que les membres du personnel doivent s'adresser aux voies officielles compte tenu du fait que les négociations se déroulent au niveau national.

M. Martin Lauzon, président du Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides, interpelle le conseil des commissaires relativement aux négociations nationales et à l'intégration des élèves en classe régulière.

Mme Christine Labrie occupe son siège à 19 h 50.

Mme Joanne Bertrand, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Iles (primaire), interpelle le conseil des commissaires relativement aux négociations nationales et à la défense de l'école publique.

Il est 20 h.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-100427-3240

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE PROLONGER la période de questions du public de 15 minutes.

Adopté

Mme Anne-Marie Landry, parent d'un élève fréquentant l'école du Mai, interpelle le conseil des commissaires relativement aux services professionnels offerts dans les classes spécialisées.

M. Michel Mélançon, parent d'un élève fréquentant la CSSMI et représentant un regroupement de parents pour le maintien des services en classes spécialisées, interpelle le conseil des commissaires relativement aux services professionnels offerts dans les classes spécialisées.

Il est 20 h 15.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-100427-3241

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROLONGER la période de questions du public de 15 minutes.

Adopté

M. Jean-François Lachance, directeur général, indique qu'il y a un maintien prévu du nombre de groupes EHDAA pour l'année 2010-2011 malgré la décroissance de la clientèle de la Commission scolaire. Il précise également que la CSSMI ajoute l'équivalent d'une somme de 3 000 000 \$ en services aux EHDAA.

M. François Larin, parent d'un élève fréquentant l'école des Grands-Chemins, interpelle le conseil des commissaires relativement aux services professionnels rendus dans les classes à effectifs réduits. Il demande une réponse écrite quant au nombre de fermetures de classes à effectifs réduits et le pourcentage d'intégration visé.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents, invite les membres du conseil des commissaires à participer au Gala reconnaissance « Parent bénévole » 2009-2010 qui aura lieu le 12 mai prochain.

M. Marc L'Heureux, citoyen de la ville de Rosemère et propriétaire de la compagnie Construction de la Croisette inc., interpelle le conseil des commissaires en lien avec le point 8 de l'ordre du jour intitulé : « *Mesure d'efficacité énergétique (géothermie phase 2), réfection du bloc sportif et amélioration de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite à la Polyvalente Deux-Montagnes – Adjudication de contrat* ».

Il est 20 h 30.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-100427-3242

Mme Guylaine Richer, commissaire, demande d'inscrire les sujets suivants : « Nomination du protecteur de l'élève » et « Conditions de travail du protecteur de l'élève – Mandat de négociateur » aux points 13.1 et 13.2 de l'ordre du jour.

M. Denis Claude Blais, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Recommandations du comité d'étude des demandes de révision » au point 14 de l'ordre du jour.

Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – école secondaire d'Oka » au point 17.1 de l'ordre du jour.

Mme Guylaine Richer, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – Réussite des élèves de la CSSMI » au point 17.2 de l'ordre du jour.

M. Stéphane Racine, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – école Le Tandem » au point 17.3 de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Nomination au poste de direction générale adjointe; (*huis clos*)
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1. Politique des frais exigés des parents et des usagers – grille tarifaire 2010-2011;
7. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 7.1. Localisation des groupes EHDAA 2010-2011 – adoption;
 - 7.2. Localisation des groupes de préscolaire 4 ans – adoption pour consultation;
8. Mesure d'efficacité énergétique (géothermie phase 2), réfection du bloc sportif et amélioration de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite à la Polyvalente Deux-Montagnes – Adjudication de contrat;
9. Drainage des fondations à l'école secondaire d'Oka – Autorisation d'un avenant au contrat;
10. Réaménagement des blocs musique et arts à la Polyvalente Sainte-Thérèse – Adjudication de contrat;
11. Tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013 – Demande au gouvernement du Québec;
12. Désignation d'un représentant de la CSSMI au Conseil des bassins versants des Mille-Îles;
13. Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique :
 - 13.1. Nomination du protecteur de l'élève; (*huis clos*)
 - 13.2. Conditions de travail du protecteur de l'élève – mandat de négociateur;
14. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision; (*huis clos*)

- 15.1. Comptes rendus de la commission d'étude éducative du 2 février 2010 et du 9 février 2010;
- 15.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 16 février 2010;
- 15.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 28 janvier 2010;
- 15.4. Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 18 février 2010 et du 25 février 2010;
- 16.1.1. Centre local de développement de la MRC de Deux-Montagnes (CLD) du 16 mars 2010;
- 16.1.2. Société de développement économique Thérèse-De Blainville (SODET) du 18 mars 2010;
- 16.2.1. Rapport du comité de parents du 8 avril 2010;
17. Varia :
 - 17.1. Motion de félicitations – école secondaire d'Oka;
 - 17.2. Motion de félicitations – réussite des élèves de la CSSMI;
 - 17.3. Motion de félicitations – école Le Tandem;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-100427-3243

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 30.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-100427-3244

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 40.

NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Résolution n° CC-100427-3245

ATTENDU les affichages ayant trait au poste de direction générale adjointe;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Lise Landry

QUE madame Nathalie Joannette soit nommée directrice générale adjointe à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et que le mandat débute à compter du 27 avril 2010;

QUE madame Nathalie Joannette soit soumise à une période de probation d'un an au terme de laquelle, si réussie, elle pourra être confirmée dans un poste régulier;

QUE, conséquemment, tel que précisé dans le document consolidé concernant les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, madame Nathalie Joannette sera nommée directrice générale adjointe pour une période indéterminée, à moins que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin.

Adopté

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CSSMI AU CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES

Résolution n° CC-100427-3246

ATTENDU la mission du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) de concerter le milieu en vue de la préservation de la qualité de l'eau des cours d'eau;

ATTENDU la demande du COBAMIL à l'effet qu'un membre de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles puisse siéger sur son conseil d'administration à titre de membre issu du domaine Éducation/Santé dans la région 1;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE RECOMMANDER la candidature de M. Stéphane Racine, au poste d'administrateur issu du domaine Éducation/Santé dans la région 1 au conseil d'administration du COBAMIL.

Adopté

POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS - GRILLE TARIFAIRE 2010-2011

Résolution n° CC-100427-3247

ATTENDU la politique des frais exigés des parents et des usagers;

ATTENDU les responsabilités de la Commission scolaire en ce qui concerne l'annexe 2 (grille tarifaire);

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'APPROUVER la grille tarifaire pour l'année scolaire 2010-2011;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 564.

Adopté

LOCALISATION DES GROUPES EHDA 2010-2011

Proposition

ATTENDU l'adoption du cadre d'organisation scolaire 2010-2013 par le conseil des commissaires le 8 décembre 2009;

ATTENDU que dans ce cadre, l'information liée à l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) était le portrait de la localisation des groupes EHDA 2009-2010;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution n° CC-091208-3174, il a été décidé de réserver dans les écoles primaires et secondaires les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter les instances concernées au printemps 2010 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2010-2011 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves;

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2009-2010 à la suite de l'évaluation des besoins de la clientèle EHDA pour 2010-2011;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif EHDA et du comité de parents;

ATTENDU les avis reçus du comité consultatif EHDA et du comité de parents;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LOCALISER les groupes EHDA tel que décrit au document « *Classement et localisation des groupes EHDA* »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 565.

AMENDEMENT

Résolution n° CC-100427-3248

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'AMENDER la proposition de Mme Sandra East, en ajoutant après le quatrième *ATTENDU* le texte suivant :

« *ATTENDU le souci de répartir équitablement les groupes EHDA sur le territoire de la CSSMI; »*

Adopté

M. Benoît Gagnon occupe son siège à 21 h 15.

La proposition amendée se lit maintenant comme suit :

LOCALISATION DES GROUPES EHDA 2010-2011

Résolution n° CC-100427-3249

ATTENDU l'adoption du cadre d'organisation scolaire 2010-2013 par le conseil des commissaires le 8 décembre 2009;

ATTENDU que dans ce cadre, l'information liée à l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) était le portrait de la localisation des groupes EHDA 2009-2010;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution n° CC-091208-3174, il a été décidé de réserver dans les écoles primaires et secondaires les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter les instances concernées au printemps 2010 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2010-2011 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves;

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2009-2010 à la suite de l'évaluation des besoins de la clientèle EHDAA pour 2010-2011;

ATTENDU le souci de répartir équitablement les groupes EHDAA sur le territoire de la CSSMI;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif EHDAA et du comité de parents;

ATTENDU les avis reçus du comité consultatif EHDAA et du comité de parents;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LOCALISER les groupes EHDAA tel que décrit au document « *Classement et localisation des groupes EHDAA* »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 565.

Adopté

LOCALISATION DES GROUPES DE PRÉSCOLAIRE 4 ANS

Résolution n° CC-100427-3250

ATTENDU la résolution n° CC-091208-3171 du 8 décembre dernier prévoyant l'utilisation du pavillon des Primevères pour y accueillir les débordements de clientèle prévus de l'école Horizon-du-Lac et les élèves du préscolaire 4 ans;

ATTENDU le nombre d'inscriptions à la suite de la période d'admission et d'inscription des élèves qui s'est terminée le 19 mars dernier;

ATTENDU le changement de l'aire de desserte de l'école Horizon-du-Lac vers les écoles des Mésanges (HDL1) et Emmanuel-Chénard (HDL2);

ATTENDU la fratrie qui était accordée à la nouvelle école d'accueil;

ATTENDU qu'à la suite de l'opération de la formation des groupes, il y ait un total de 21 groupes prévus en 2010-2011 à l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU le fait que l'école Horizon-du-Lac pourrait, temporairement, dépasser sa capacité d'accueil d'un local pour y accueillir les inscriptions tardives;

ATTENDU que les tendances de la clientèle pour les prochaines années prévoient que les élèves du préscolaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac subiront une augmentation de plus de 100 % et que l'utilisation du pavillon des Primevères sera nécessaire au plus tard à partir de 2011-2012;

Il est proposé par M. Claude Girard

DEMANDER l'avis du comité de parents, du Syndicat des enseignants du primaire et des conseils d'établissement des deux écoles touchées, et ce, dans un but de :

- *REPORTER* à 2011-2012 l'utilisation du pavillon des Primevères pour y accueillir le débordement de la clientèle de l'école Horizon-du-Lac;
- *REPORTER* à 2011-2012 l'utilisation du pavillon des Primevères pour y accueillir les élèves du préscolaire 4 ans et *MAINTENIR*, pour une dernière année, le préscolaire 4 ans à l'école des Pins;
- *DEMANDER* le retour des avis au plus tard le 17 mai 2010.

Adopté

MESURE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (GÉOTHERMIE PHASE 2), RÉFECTION DU BLOC SPORTIF ET AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À LA POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-100427-3251

ATTENDU l'appel d'offres public n°190AO-801 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux d'efficacité énergétique (géothermie phase 2), la réfection du bloc sportif et l'amélioration de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite à la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de François Grenon, Architecte;

Il est proposé par Mme Christine Labrie

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux d'efficacité énergétique (géothermie phase 2), réfection du bloc sportif et amélioration de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite à la Polyvalente Deux-Montagnes, à l'entrepreneur général Construction de la Croisette inc. pour la somme de 1 021 142,40 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

DRAINAGE DES FONDATIONS À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA – AUTORISATION D'UN AVENANT AU CONTRAT

Résolution n° CC-100427-3252

ATTENDU le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle des blocs sanitaires (Phase 2), de remplacement du système de ventilation du gymnase et autres travaux divers à l'école secondaire d'Oka, adjudgé au conseil des commissaires le 23 mars 2010 (résolution n° CC-100323-3227) à l'entrepreneur général Construction Des-Sard inc. pour la somme de 987 000 \$, toutes taxes exclues;

ATTENDU que les travaux de drainage des fondations à l'école secondaire d'Oka étaient inclus à l'appel d'offres public n° 190AO-722 pour le choix de l'entrepreneur général concernant la réfection partielle des blocs sanitaires (Phase 2), le remplacement du système de ventilation du gymnase et autres travaux divers;

ATTENDU que pour des restrictions budgétaires, les travaux de drainage des fondations ont été retirés par addenda durant le processus d'appel d'offres;

ATTENDU les disponibilités budgétaires suite aux ouvertures de soumissions inférieures aux prévisions dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments »;

ATTENDU la soumission de Construction Des-Sard inc. au montant de 146 922 \$, toutes taxes exclues, pour l'exécution des travaux de drainage des fondations;

ATTENDU la recommandation de BSA Groupe Conseil, société d'ingénierie;

ATTENDU que les travaux doivent être réalisés durant l'été puisqu'ils sont d'une durée de trois semaines et que la nappe phréatique est basse à cette période;

ATTENDU qu'à l'été 2010, la machinerie nécessaire à la réalisation des travaux sera déjà sur place;

ATTENDU qu'il est exigé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec de n'avoir qu'un seul entrepreneur général par chantier;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'AUTORISER l'ajout des travaux de drainage des fondations à l'école secondaire d'Oka comme avenant au contrat octroyé à l'entrepreneur général Construction Des-Sard inc. concernant le projet de réfection partielle des blocs sanitaires (Phase 2), remplacement du système de ventilation du gymnase et autres travaux divers, pour la somme de 146 922 \$, toutes taxes exclues.

Adopté

RÉAMÉNAGEMENT DES BLOCS MUSIQUE ET ARTS À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-100427-3253

ATTENDU l'appel d'offres public n°190AO-810 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réaménagement des blocs musique et arts à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de EDA Architecte;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réaménagement des blocs musique et arts à la Polyvalente Sainte-Thérèse, à l'entrepreneur général Construction Des-Sard inc. pour la somme de 1 506 850 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-100427-3254

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 45.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-100427-3255

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-100427-3256

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-100427-3257

Il est proposé par M. Daniel Legault

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 23 h.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-100427-3258

Il est proposé par M. Stéphane Racine

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-100427-3259

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom), à la suite de la décision de la direction de ne pas autoriser le transfert de leur fils à l'école Vanguard;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE MAINTENIR la décision de refuser le transfert de l'élève (nom) à l'école Vanguard.

Adopté

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-100427-3260

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom) à la suite de la décision de ne pas autoriser le transfert de leur fils à l'école Vanguard;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE MAINTENIR la décision de refuser le transfert de l'élève (nom) à l'école Vanguard.

POUR : (12) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Jean Deschênes, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Louis Kemp, Lise Landry, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

CONTRE : (10) : Michel Arcand, Sandra East, Claude Girard, Gilbert Guérette, Christine Labrie, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Johanne Roy.

ABSTENTION : (1) : Normand Chalifoux.

Adopté

DISSIDENCE

Mme Johanne Roy et MM. Jean Paquette et Daniel Legault demandent d'inscrire leur dissidence sur la résolution n° CC-100427-3260.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-100427-3261

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 25.

Mme Lise Landry quitte son siège à 23 h 30.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-100427-3262

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 0 h 10.

NOMINATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-100427-3263

ATTENDU l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* (A.M. 2009-01, 2010 G.O. 2, 49), adopté par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et entré en vigueur le 21 janvier 2010;

ATTENDU la résolution n° CC-100126-3196, laquelle indiquait les critères de sélection du protecteur de l'élève après consultation du comité de parents;

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste de protecteur de l'élève, les candidatures reçues et la tenue d'un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE NOMMER monsieur Jean Poitras au poste de protecteur de l'élève de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de cette nomination lors de la conclusion de son contrat de travail.

POUR : (12) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Sandra East, Benoît Gagnon, Louis Kemp, Christine Labrie, Lucie Ouellette et Guylaine Richer.

CONTRE : (3) : Daniel Legault, Jean Paquette et Johanne Roy.

ABSTENTION : (5) : Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Claude Girard, Gilbert Guérette et Michel Phaneuf.

M. Stéphane Racine était absent lors du vote.

Adopté

DISSIDENCE

MM. Jean Paquette et Daniel Legault demandent d'inscrire leur dissidence sur la résolution n° CC-100427-3263.

CONDITIONS DE TRAVAIL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – MANDAT DE NÉGOCIER

Résolution n° CC-100427-3264

ATTENDU l'institution du comité de gouvernance et d'éthique par le conseil des commissaires (rés. n° CC-090825-3115);

ATTENDU le mandat donné au comité de gouvernance et d'éthique de recommander la nomination d'une personne au poste de protecteur de l'élève en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU le caractère spécifique et nouveau du poste de protecteur de l'élève;

ATTENDU que la Commission scolaire entend fournir les ressources appropriées nécessaires à l'accomplissement de la tâche du protecteur de l'élève, dont notamment un bureau ainsi que le matériel informatique et bureautique;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE MANDATER le comité de gouvernance et d'éthique afin d'établir les conditions de travail du protecteur de l'élève;

DE MANDATER la Direction générale de négocier le contrat de travail du protecteur de l'élève en fonction des conditions établies par le comité de gouvernance et d'éthique, le tout, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet;

DE DEMANDER à la Direction générale de faire rapport au comité de gouvernance et d'éthique sur les négociations en lien avec le contrat de travail du protecteur de l'élève;

DE MANDATER le comité de gouvernance et d'éthique de recommander au conseil des commissaires un contrat de travail pour le protecteur de l'élève.

Adopté

M. Benoît Gagnon quitte son siège à 0 h 25.

TENUE DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES SIMULTANÉES DÈS 2013 - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Résolution n° CC-100427-3265

ATTENDU que le Directeur général des élections du Québec a déposé le 17 mars 2010 un rapport sur les modifications proposées à la *Loi sur les élections scolaires* dans lequel il propose au gouvernement cinq scénarios confirmant la faisabilité de la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013;

ATTENDU que les taux de participation aux élections des divers paliers de gouvernement et particulièrement celui des élections municipales et scolaires sont à la baisse;

ATTENDU le devoir que les différents paliers gouvernementaux ont d'innover et de proposer de nouvelles façons de faire pour favoriser l'expression de la démocratie;

ATTENDU que la simultanéité des élections scolaires et municipales existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années, et ce, avec succès;

ATTENDU que le Directeur général des élections du Québec confirme lui-même dans son rapport que plusieurs des scénarios proposés pourraient augmenter la participation populaire aux élections scolaires du fait que l'électeur n'aurait à se déplacer qu'une seule fois;

ATTENDU qu'un récent sondage Léger Marketing révèle que 87 % des répondants se disent favorables à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et que 82 % des répondants ont mentionné que cette simultanéité les inciterait davantage à aller voter;

ATTENDU que plusieurs élus municipaux ont indiqué publiquement leur appui aux élections scolaires et municipales simultanées;

ATTENDU la demande de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de reporter les élections scolaires de 2011 pour tenir des élections scolaires en même temps que les élections municipales de 2013;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013, et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux députés et aux maires des municipalités sur le territoire de la Commission scolaire, au président de l'UMQ, au président de la FQM et à la présidente de la FCSQ.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Résolution n° CC-100427-3266

ATTENDU que 31 élèves du Programme d'enseignement international de l'école secondaire d'Oka se préparent actuellement à vivre une grande expérience de vie en participant à un voyage culturel en France et en Espagne qui aura lieu du 22 juin au 3 juillet prochain;

ATTENDU que le 24 avril dernier, un spectacle-bénéfice présenté par le groupe québécois « *Les trois accords* » à la salle Gérard-Turner de l'école secondaire d'Oka a permis d'amasser des fonds pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADRESSER des félicitations et des remerciements à la direction de l'école secondaire d'Oka, à Mme Clodine Perrreault, enseignante au PEI de l'école secondaire d'Oka, à Mme Guylaine Laliberté, responsable de l'organisation du voyage, à Mme Renée Grondin, parent d'un élève, ainsi qu'à M. Maxime Parisien, stagiaire en technique de loisirs, pour leur implication remarquable dans cette campagne de financement afin de permettre la tenue de ce voyage culturel. Leur dévouement s'inscrit dans les objectifs de la CSSMI de promouvoir la persévérance et la réussite scolaire de nos élèves;

DE FÉLICITER le travail et la persévérance de tous les bénévoles pour le succès du spectacle-bénéfice du groupe québécois « *Les trois accords* » au profit de la réalisation du projet de voyage culturel en France et en Espagne.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE LA CSSMI

Résolution n° CC-100427-3267

ATTENDU la publication des indicateurs nationaux par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année scolaire 2007-2008;

ATTENDU l'état de situation et l'évolution de la réussite des élèves de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU l'augmentation significative de la sortie avec diplôme des élèves de la CSSMI;

ATTENDU l'amélioration de la persévérance des élèves de la CSSMI;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADRESSER des félicitations à la Direction générale ainsi qu'à tous les membres du personnel de la Commission scolaire pour souligner tous les efforts qui ont permis une augmentation significative de la réussite et de la persévérance des élèves de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE LE TANDEM

Ce point est reporté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-100427-3268

Il est proposé par M. Stéphane Racine

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h 35.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général